République Française

MAIRIE DE MARCHAMP

Envoyé en préfecture le 25/03/2021 Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID: 001-210102331-20210319-A_2021_03_05-AR

MARCHAINF

Arrondissement de Belley ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

135, rue Principale CERIN 01680 MARCHAMP Tél: 04 74 39 84 09

Courriel: mairie.marchamp@orange.fr

Le Maire de la commune de Marchamp (Ain),

VU le Code de la route, notamment son article R 25;

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2;

VU la demande d'arrêté de circulation du Trail So Bugey pour l'organisation de l'édition 2021 du Trail so Bugey dans l'agglomération de la commune de Marchamp ;

ARRETE

Article 1er : La circulation de tous les véhicules est limitée à 10km/h :

- Rue du Clos CERIN
- Rue Principale CERIN entre la mairie et le Musée.
- Rue Principale Marchamp Village traversée complète du hameau.

Article 2 : Cette règlementation est applicable le 16 mai 2021 de 7h30 à 14h00.

Article 3: La signalisation sera mise en place par l'association So Bugey.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Gendarmerie de Lhuis,
- à l'Agence Technique et Routière de Belley,
- à l'association So Bugey.

Fait à MARCHAMP, le 19/03/2021

Le Maire,

Jean MARCELLI